



1^{ère} édition

DES CHAMPIONNATS D'AFRIQUE FEMININ ET JUNIORS

DATE : DU MARDI 03 AU MERCREDI

11 JUILLET 2018

A L'HOTEL AKPARO DABOU

COTE D'IVOIRE

SOUS L'EGIDE DE LA CONFEDERATION AFRICAINE DE JEU DE DAMES

ORGANISATEUR : FIJD

SOMMAIRE

1. *INTRODUCTION*
2. *REGLEMENTATION PARTICULIERE*
3. *CAHIER DE CHARGES*
4. *BUDGET*
5. *PROGRAMME*
6. *CONCLUSION*

INTRODUCTION

Le jeu de dames est un bel outil de développement personnel éprouvé suffisamment dans le monde. C'est aussi un sport passionnant pratiqué par des centaines de millions de personnes habitant la planète.

A l'instar des autres disciplines sportives, le jeu de dames se pratique à tout âge et ne fait aucune discrimination entre les genres.

La Fédération Ivoirienne de Jeu de Dames qui octroie une place de choix à la préparation de la relève, organise chaque année et ce, depuis une dizaine d'années, un championnat JUNIOR.

Certains sortent du lot et font la fierté de notre Fédération comme :

- 1. ACHILLE TRA BI BA (15 ans)*
- 2. BANCE ZAKARIA (18 ans)*
- 3. YAO KONAN MARCEL (18 ans)*

Cette année 2017, la FIJD enregistre la 9^{ème} édition du championnat national féminin où l'on assiste à l'émergence de stars comme :

- 1. ELSA NEGBRE (3 fois championne de CI)*
- 2. HILARIE KOUAME (2 fois championne de CI)*
- 3. LORIGNON MARIE PASCALE (championne en titre).*

*Fort de ces détails riches, la Confédération Africaine de Jeu de Dames attribue à la Côte d'Ivoire l'organisation de la première édition des **Championnats d'Afrique Féminin et Juniors.***

REGLEMENTATION PARTICULIERE

Article I

Conformément aux décisions arrêtées des Assemblées Générales de BAMAKO 2016 et sur proposition du directeur de la Confédération Africaine de Jeu de Dames, sous couvert de son Comité exécutif, la Fédération Mondiale de Jeu de Dames a retenu la Côte d'Ivoire pour abriter le championnat cumulé des femmes et des juniors 2018. La Fédération Ivoirienne de Jeu de Dames organisera cette compétition internationale du mardi 03 au mercredi 11 Juillet 2018 en Côte d'Ivoire dans un réceptif hôtelier 3 étoiles appelé HOTEL AKPARO à Dabou, une ville située à 35 km d'Abidjan.

Article II

La Fédération mettra en place un comité d'organisation dont le président sera le président de la FIJD et qui se compose comme suit :

- *Un président*
- *Un vice-président chargé des femmes*
- *Un vice-président chargé des juniors*
- *Un secrétaire à l'organisation*
- *Un responsable transport et logistique*
- *Un responsable restauration*
- *Un responsable hébergement*
- *Un secrétaire à la communication*

L'acte nommant et installant ledit comité d'organisation sera transmis aux autorités de la CAJD et de la FMJD. Le comité d'organisation est le maître d'œuvre du tournoi.

Article III

L'organisation technique de ce championnat cumulé sera assurée par la Confédération Africaine de Jeu de Dames en collaboration avec la Fédération Mondiale et la Fédération Ivoirienne. Le tournoi sera dirigé par un arbitre international désigné par la CAJD qui tiendra compte de l'avis de la FIJD. Cet arbitre international sera secondé d'abord par un autre arbitre international puis par 4 arbitres nationaux désignés par la FIJD.

Article IV

Le championnat d'Afrique Juniors est qualificatif pour le championnat du monde Juniors qui se joue la même année 2018.

Le championnat d'Afrique Féminin est qualificatif pour le championnat du monde Féminin de 2019

Peuvent prendre part au tournoi, tous les pays affiliés à la FMJD et à la CAJD et à jour de leurs cotisations tant au niveau de la FMJD qu'au niveau de la CAJD.

Article V

L'âge maximum des juniors est de 20 ans.

Article VI

Sont attendus pour y prendre part,

- *La Côte d'Ivoire : 6 joueuses et 6 juniors*
- *Le Sénégal : 2 joueuses et 2 juniors*
- *Le Cameroun : 2 joueuses et 2 juniors*
- *Le Burkina Faso : 2 joueuses et 2 juniors*
- *Le Mali : 2 joueuses et 2 Juniors*
- *La Guinée : 2 joueuses et 2 juniors*
- *Le Congo (RDC) : 1 joueuse et 1 junior*
- *Le Benin : 1 joueuse et 1 junior*
- *Le Niger : 1 joueuse et 1 junior*
- *La Mauritanie : 1 joueuse et 1 junior*
- *La Gambie : 1 joueuse et 1 junior*
- *Le Nigeria : 1 joueuse et un junior*
- *Le Gabon : 1 joueuse et 1 junior*

Article VII

Les compétitions sont prévues du 03, jour de prise en charge des délégations au 11 Juillet 2018, date de départ.

Article VIII

Les confirmations sont attendues au plus tard six mois avant le début de la compétition, à la direction des tournois : e-mails : agueye1611@gmail.com tel : 00221 et à la FIJD email : info.fijdci@gmail.com tel : 00225 23002236 /00225 07520578

Les frais de transport des joueurs participants et ceux des délégués des fédérations participantes, de la FMJD et de la CAJD seront à la charge de leurs structures respectives et non à la charge du comité d'organisation.

Les frais d'hébergement et de restauration des joueurs participants et de leurs encadreurs (1 par pays) seront à la charge du comité d'organisation pendant toute la durée de la compétition.

Les joueurs participant au tournoi seront pris en charge 24h avant le début du tournoi et ce, jusqu'au lendemain matin de la clôture.

Les frais d'hébergement et de restauration du délégué FMJD et celui de la CAJD sont pris en charge par le comité d'organisation pour la période précisée plus haut.

Article IX

Les participants (joueurs) vont s'acquitter de leurs frais d'inscription qui s'élèvent à 60.000f par joueur qui seront versés au comité d'organisation frais. Tout joueur qui n'est pas en règle ne pourra pas participer au tournoi.

Les cotisations annuelles des fédérations à la CAJD est de 100.000f et à la FMJD est de 120.000 euros à payer avant le début de la compétition.

Article X

La compétition se déroulera dans chaque catégorie en système SUISSE pour retenir les huit premiers qui joueront les quarts de finales, les demi-finales et la finale.

Le calendrier prévisionnel sera établi par le comité d'organisation et la direction des tournois de la CAJD.

Article XI

Les règles de la FMJD seront d'application. L'usage de la pendule électronique et de la notation sont obligatoires. La nulle ne peut être conclue que d'un commun accord avant le 40^{ème} coup.

Article XII

Départage des ex-æquo.

A l'issue de la dernière ronde les joueuses et joueurs seront classés en fonction du total de leurs points obtenus.

Victoire= 2 points, nul =1 point et défaite = 0 point.

Article XIII

Classement après la première phase en système SUISSE

Pour la première place, des matchs de 10mn, puis 5 mn+2 pour départager les ex-æquo. Le départage pour les autres places sont effectuées en fonction des exigences du système SUISSE.

Article XIV

Il sera attribué des médailles aux trois premiers de chaque catégorie, ainsi que des diplômes officiels par la FMJD.

Article XV

Il est interdit de fumer dans la salle de compétition.

Article XVI

Jury d'appel

Le directeur des Tournois

Le président du Comité d'organisation ou son représentant

Le représentant de la FMJD

Cette réglementation particulière en langue française fait foi sur toute traduction ultérieure. Elle vient s'ajouter au cahier de charges, objet d'un document disjoint.

Fait à ABIDJAN le 1^{er} mars 2017

Président du Comité d'Organisation Directeur des Tournois des Jeunes

GOUE BI Basile

ABALO KOFFI Enyonam

CAHIER DE CHARGES

Article I

Conformément aux décisions arrêtées des Assemblées Générales de BAMAKO 2016 et sur proposition du directeur de la Confédération Africaine de Jeu de Dames, sous couvert de son Comité exécutif, la Fédération Mondiale de Jeu de Dames a retenu la Côte d'Ivoire pour abriter le championnat cumulé des femmes et des juniors 2018. La Fédération Ivoirienne de Jeu de Dames organisera cette compétition internationale du mardi 03 au mercredi 11 Juillet 2018 en Côte d'Ivoire dans un réceptif hôtelier 3 étoiles appelé HOTEL AKPARO à Dabou, une ville située à 35 km d'Abidjan.

Article II

La Fédération mettra en place un comité d'organisation dont le président sera le 1^{er} vice-président de la FIJD et qui se compose comme suit :

- *Un président*
- *Un vice-président chargé des femmes*
- *Un vice-président chargé des juniors*
- *Un secrétaire à l'organisation*
- *Un responsable transport et logistique*
- *Un responsable restauration*
- *Un responsable hébergement*
- *Un secrétaire à la communication*

L'acte nommant et installant ledit comité d'organisation sera transmis aux autorités de la CAJD et de la FMJD. Le comité d'organisation est le maître d'œuvre du tournoi.

Article III

L'organisation technique de ce championnat cumulé sera assurée par la Confédération Africaine de Jeu de Dames en collaboration avec la Fédération Mondiale et la Fédération Ivoirienne. Le tournoi sera dirigé par un arbitre international désigné par la CAJD qui tiendra compte de l'avis de la FIJD. Cet arbitre international sera secondé d'abord par un autre arbitre international puis par 4 arbitres nationaux désignés par la FIJD.

Article IV

Le championnat d'Afrique Juniors est qualificatif pour le championnat du monde Juniors qui se joue la même année 2018.

Le championnat d'Afrique Féminin est qualificatif pour le championnat du monde féminin de 2019.

Peuvent prendre part au tournoi, tous les pays affiliés à la FMJD et à la CAJD et à jour de leurs cotisations tant au niveau de la FMJD qu'au niveau de la CAJD.

Article V

L'âge maximum des juniors est de 20 ans.

Article VI

Peuvent prendre part à ce championnat les joueurs des pays affiliés et à jour de leurs cotisations tant au niveau de la FMJD qu'au niveau de la CAJD.

Article VII

Les frais de transport des joueurs, de leurs délégués et des représentants CAJD et FMJD sont à la charge de leurs structures respectives. Par contre les frais d'hébergement et de restauration des joueurs admis à jouer, des encadreurs (1 par pays) et les représentants de la FMJD et de la CAJD (1 par structure) sont à la charge du comité d'organisation.

Les arbitres internationaux reçoivent chacun une prime de 25.000f par jour du comité d'organisation pendant que les arbitres nationaux reçoivent chacun 15.000f par jour.

Un informaticien et une secrétaire se chargeant de la saisie et expédition des parties, sont rémunérés chacun à hauteur de 15.000f par jour.

Article VIII

Le tournoi sera dirigé par un arbitre international (NIAMKE WADJA), secondé par un autre arbitre international désigné par la CAJD.

Quatre arbitres nationaux ivoiriens seconderont les arbitres internationaux.

Une couverture médicale des participants sera assurée par deux médecins qui seront rétribués à hauteur de 25.000 f par jour chacun.

Article IX

Les participants (joueurs) vont s'acquitter de leurs frais d'inscription qui s'élèvent à 60.000f par joueur qui seront versés au comité d'organisation. Tout joueur qui n'est pas en règle ne pourra pas participer au tournoi.

Article X

Les prix à l'affiche se présentent comme suit :

FEMMES

1^{er} = 1.000.000 f+ 1 ordinateur

2^{ème} = 500.000 f

3^{ème} = 300.000 f

4^{ème} = 150.000 f

5^{ème} = 100.000 f

Total à l'affiche = **3.400.000 f**

JUNIORS

500.000 f+ 1 trophée+ 1 ordinateur

300.000 f

150.000 f

100.000 f

50.000 f

Article IX

Le Ministère chargé des sports, le président de la CAJD, le président du comité d'organisation sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de ce cahier de charges.

Fait à ABIDJAN le 1^{er} mars 2017

Président du Comité d'Organisation

Directeur des Tournois des Jeunes CAJD

GOUE BI Basile

ABALO KOFFI Enyonam

PROGRAMME

- *Mardi 03 Juillet 2018 : jour d'arrivée*
- *Mercredi 04 Juillet 2018 : Cérémonie d'ouverture et 1^{ère} ronde*
- *Jeudi 05 Juillet 2018 :*
- *Vendredi 06 Juillet 2018 :*
- *Samedi 07 Juillet 2018 :*
- *Dimanche 08 Juillet 2018 :*
- *Lundi 09 Juillet 2018 :*
- *Mardi 10 Juillet 2018 :*
- *Mercredi 11 Juillet 2018 : départ*

CONCLUSION

Cette grande messe du Jeu de Dames en Afrique est une belle occasion pour découvrir les grands chantiers de la Fédération Ivoirienne de Jeu de Dames qui veut jouer pleinement sa partition dans le nouvel élan que la Confédération Africaine veut accorder à la discipline sportive que nous avons choisie et que nous aimons. Que tous se donnent la main pour réussir ce pari.